**Monsieur Roland Lescure**
**Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique**
Bâtiment Colbert
139 rue de Bercy
75012 Paris

Paris, le 19 septembre 2026

***Objet : Appel des entrepreneurs à préserver l'ambition climatique et industrielle de l'Europe dans les négociations sur le marché carbone***

Monsieur le Ministre,

Nous, entrepreneurs et dirigeants d'entreprises membres du Cercle Énergie d'Impact France, qui avons échangé avec vous sur ce sujet le 28 août dernier, attirons votre attention sur les négociations en cours à Bruxelles relatives à la révision du Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et sur le rôle déterminant que la France peut y jouer.

La proposition présentée par la Commission en juillet 2026 affaiblit la trajectoire de réduction des émissions au moment où la sortie des énergies fossiles est plus que jamais un impératif de souveraineté et de compétitivité pour la France, par delà l'enjeu climatique premier. Pourtant, le marché carbone est l'outil le plus efficace pour accélérer cette transition au meilleur coût pour la collectivité et au bénéfice des comptes publics.

Dans un Conseil où aucune majorité progressiste claire ne se dessine, la France doit affirmer sa position. Elle doit montrer la voie et embarquer l'Europe entière. C'est aussi un intérêt économique direct pour notre pays : les entreprises françaises pionnières de la décarbonation seraient les premières bénéficiaires d'une stabilité dans le cap politique de la décarbonation, et la France renforcerait sa position industrielle et diplomatique au moment où se joue l'avenir de la politique climatique européenne.

Nous demandons à la France de peser de tout son poids, au Conseil comme au Parlement, en faveur des priorités suivantes :

**1. Préserver le signal-prix carbone de long terme**, en maintenant un facteur de réduction linéaire ambitieux et une gestion rigoureuse de la surabondance de quotas dans la Réserve de stabilité du marché. La cohérence impose d'aligner la trajectoire de quotas avec l'ambition réitérée de neutralité carbone.

**2. Renforcer les conditionnalités de l'allocation gratuite des quotas**, afin qu'elle bénéficie prioritairement aux entreprises pionnières investissant réellement dans la décarbonation en Europe, sans retarder la mise en œuvre du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

**3. Consolider et amplifier les mécanismes de financement de la décarbonation industrielle** : banque de décarbonation industrielle (phases 1 et 2), fonds de modernisation, fonds pour l'innovation, en veillant à ce que l'obligation (déjà en vigueur depuis la réforme de 2023), de réinvestir 100 % des

recettes de l'ETS dans le soutien aux politiques climatiques soit enfin pleinement respectée, cette obligation n'étant aujourd'hui pas appliquée dans les faits. La proposition de réforme de la Commission européenne du 17 juillet précise que 50 % de ces recettes doivent être spécifiquement fléchés vers la décarbonation des secteurs assujettis à l'ETS ; il convient de ne pas relâcher la contrainte sur les 50 % restants, qui doivent continuer d'être consacrés au financement des politiques climatiques dans leur ensemble.

**4. Limiter strictement le recours aux crédits carbone internationaux et aux absorptions de carbone comme substituts** aux réductions d'émissions réalisées sur le territoire national et européen.

**5. Refuser toute réouverture en négociation de l'ETS2 à l'occasion de ces négociations sur l'ETS1**. L'ETS2 est un outil idéal pour inciter à l'électrification sans coût pour les finances publiques mais avec des recettes.

**6. Soutenir l'élargissement du champ plus ambitieux de l'ETS1 à l'aviation, au transport maritime et à l'incinération des déchets**, pour une couverture plus complète et plus cohérente des émissions.

Ces demandes conditionnent la capacité des entreprises à poursuivre leurs investissements avec la visibilité et la stabilité réglementaire nécessaires. Un ETS affaibli pénaliserait précisément les acteurs qui ont anticipé la transition et retarderait l'indépendance de la France vis-à-vis des énergies fossiles importées.

Nous serions très honorés de pouvoir échanger avec vos équipes sur ces demandes avant les discussions au Conseil, et restons à votre disposition pour vous transmettre les positions détaillées des entreprises que nous représentons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Alix Lajoie, Présidente de Photosol
Thomas Labergère, Directeur général d'ING France
José NOLDIN, Président de GravitHy
Bruno Bensasson, CEO d'Akuo
Cristian MONTOYA, Directeur Général d'Ekwateur
Fanny Picard, Présidente d'alter equity
Pierre-Yves Meerschman, président de daphni
Jérémie ALMOSNI, DG France renouvelables
Laurent Bernard, Directeur général de ECOJOKO
Abdelkrim BENAMAR, CEO de PowerUp
Jean Michel Lécuyer, Directeur général d'INCO Ventures
Joseph Choueifaty, CEO fondateur Goodvest
Colin LETI, CEO Arkeon Energy
Lucas CHASSAGNE, Directeur général de EFYB
Eric Gossart, Partner, Serena
Jérôme Gonon, DG de Impact Business Angels
Thaïs Drozdowski, CEO d'Inuk
Benjamin Barnathan, co-fondateur de Solarock
Philippe Ringenbach, de Neot Capital
Christian Cailla Guénod, Directeur général de WATTSY

Raphael Cervan, Directeur général de Sunbiose
Mathieu Le Gac et Emmanuel Allorent-Jadault, Fondateurs de Wattflow
Anaïs Bouchet, DG groupe erable & WE DO GOOD
Gaël Berthélémé, DG La Crèmerie
Grégoire Fabre. CEO Regenerative SA
Valentin Lautier, Fondateur de Homaio
Alice Chougnet, fondatrice de Geosophy
Philippe Peultier,de Metha Tech
Baptiste GARCIA-RUNDSTADLER, de Dorêka
Jean-Patrick CORSO, de CLHYNN
Maxence Lavollé, co-fondateur NaturInvest
Eric Menseau, Co-fondateur & CEO de We fundia & Re fundia